

EXAMEN :	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Session :	2001
SPÉCIALITÉS:	COMPTABILITÉ - SECRÉTARIAT		
Epreuve Scientifique et Technique	Durée :	1 heure	Coefficient : 1
Sous-épreuve E1B :	Économie et Droit		Unité 12

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1 à 4.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- SUJET -

LE SUJET COMPREND DEUX PARTIES INDÉPENDANTES

THEMES	PAGES	ANNEXES		BARÈME INDICATIF
		Code	Pages	
Première partie : ÉCONOMIE	2		4	14 points
Deuxième partie : DROIT	3	-	-	06 points
TOTAL :				20 points

AVERTISSEMENT

1 – L'usage de la calculatrice est interdit.

2 – Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la ou (les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

3 – Dans la correction, il sera tenu compte de la qualité de la rédaction, de la précision du vocabulaire et de l'orthographe.

SUJET

Vous travaillez chez Fliecks et Loïck, cabinet de consultants et d'expertise comptable, situé au 26 rue Balzac à Falaise.

DOSSIER 1 – ÉCONOMIE

Monsieur Fliecks participe à une réflexion sur l'organisation du travail et de la production dans les entreprises industrielles françaises. Il souhaite vous associer à ce travail et vous propose un document (voir annexe) concernant l'entreprise Moulinex. Il vous demande de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est l'activité principale de la société Moulinex ? A quel secteur peut-on la rattacher ?
2. Indiquez les éléments qui ont contribué au succès de l'entreprise Moulinex jusqu'au milieu des années 80.
3. Expliquez pourquoi l'entreprise Moulinex s'est trouvée « fragilisée malgré ses 15 000 emplois et ses 25 usines ».
4. Définissez les termes « externalisation des activités annexes » et « délocalisations productives ».
5. « Depuis le printemps 2000, Moulinex est confrontée à une alternative économique et industrielle ». Dans un développement structuré d'une quinzaine de lignes environ, présentez les deux solutions envisagées et indiquez les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.

SUJET

DOSSIER 2 – DROIT

Entre 1994 et 1996, les deux plans de restructuration mis en œuvre par Moulinex se sont traduits par la perte d'un tiers des emplois.

1. Qualifiez le licenciement dont les salariés concernés ont fait l'objet.
2. Présentez les principales mesures d'accompagnement d'un licenciement de ce type.
3. L'article L.122.12 du Code du travail stipule : *«s'il survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise ».*

Précisez quelles sont les conséquences de cet article du Code du travail pour les salariés concernés.

L'entreprise MOULINEX symbole des trente glorieuses est aujourd'hui menacée. Son modèle taylorien d'organisation productive constitue un handicap majeur à toute reconversion.

LA CRISE D'UN MODÈLE

Créée dans les années 1929 à Bagnolet par Jean Mantelet, Moulinex connaît pendant quatre décennies une «success story»(1) grâce à trois grandes innovations. Commerciale, avec la création d'équipements électroménagers répondant aux attentes des consommatrices. Productive, avec la mise en place, dès les années 30, d'une production de masse à faible marge, afin de réduire les coûts de production et de vente. Territoriale, enfin avec la création, dès 1937, d'une usine à Alençon employant une main-d'oeuvre ouvrière non qualifiée et féminine. (...)

Une stratégie territoriale catastrophique

Mais au tournant des années 80, l'entreprise se trouve fragilisée, malgré ses 15 000 emplois et ses 25 usines dans le monde : sous-investissement, gestion paternaliste, perte de créativité face à la saturation de ses marchés traditionnels, faiblesse de la recherche face à une course effrénée à l'innovation, nouvelles concurrences asiatiques, pression sur les prix de la grande distribution, internationalisation hasardeuse et, enfin, guerre de succession à la mort du fondateur en 1991.

Entre 1994 et 1996, deux plans de restructuration - relativement classiques - sont mis en oeuvre afin de réduire de 25 % les coûts de production. Ils se traduisent par la perte d'un tiers des emplois (40 % en France), la fermeture de sept unités, dont trois à l'étranger (en Pologne, à Birmingham et en Irlande), la spécialisation des usines par produit et l'externalisation des activités annexes. Une ultraflexibilité est imposée aux salariés, qui acceptent en 1995 le blocage de leur salaire, alors que le passage aux 33 heures dans le cadre de la loi Robien permet de sauver 750 postes. (...)

(1) «Success story » : l'histoire d'une réussite

Une alternative très tranchée

Depuis le printemps 2000, Moulinex est confrontée à une alternative économique et industrielle. Première solution : rompre radicalement avec la tradition industrielle du groupe, en optant pour une complète globalisation des productions et des marchés : Moulinex serait transformée en société de conception et de négoce, l'essentiel de la production étant abandonné, au profit de l'achat à des fabricants étrangers d'équipements ensuite revendus sous sa propre marque, comme le fait Nike pour les chaussures de sport. Les aspirateurs seraient transférés au polonais Zelmer, les micro-ondes à l'américain Whirlpool (fabriqués en Chine et au Brésil) et les moteurs à l'américain Johnson Electric, basé à Hongkong. Ces choix entraînent une perte de 2 100 postes, dont 1 715 en France, et la survie de seulement trois usines.

L'autre terme de l'alternative, aujourd'hui le plus probable, consiste en un rachat de l'entreprise par l'italien El Fi. L'objectif du groupe familial originaire de Brescia est double : devenir le numéro trois européen du secteur, avec un chiffre d'affaires de 17 milliards de francs, tout en bloquant le développement de son concurrent américain Whirlpool. Après avoir repris en 1992, en les modernisant, les actifs de Thomson Electroménager (marques Brandt, Vedette, De Dietrich), qui représentent 80 % de son activité, El Fi veut fusionner les deux outils industriels, en maintenant une grande partie de l'emploi normand (Corneilles, Falaise et Saint Lô), tout en renforçant son catalogue de marques (Moulinex, Krups). Déjà premier actionnaire de Moulinex, El Fi souhaite néanmoins ne pas payer le Français au prix fort, c'est pourquoi la négociation n'a pas encore abouti.

Ces deux solutions illustrent l'impact direct des stratégies des firmes sur les territoires. Mettant en concurrence mondiale la géographie des coûts, une entreprise globalisée accélère les délocalisations productives vers les pays à bas salaires en sacrifiant, comme ici, ses bases historiques. A l'inverse, une logique de champion européen peut conduire à maintenir, en les modernisant, les anciennes bases tayloriennes...

Laurent Carroué
Alternatives Economiques n° 184
Septembre 2000